



04.04.2007

COMMUNIQUÉ

Le 3 avril 2007, Grupo Rayet S.A.U., dont le siège est à Madrid, a déclaré le franchissement à la hausse des seuils de 1, 2, 3 et 4 % du capital et des droits de vote d'Eiffage.

Sacyr a, de son côté, déclaré le 30 mars avoir franchi à la hausse le 23 mars 2007 le seuil de 33 % du capital et de 29 % des droits de vote.